

N°1, automne 2000
FRONTIERES...

LE NOM DES LANGUES OU LES METAPHORES DE LA FRONTIERE

Cécile Canut

La réflexion que je propose s'inscrit dans une perspective plurielle, à la fois linguistique, anthropologique et sociologique (ce que l'on appelle la sociologie du langage). L'interdisciplinarité est nécessitée par l'objet même que je vais tenter de circonscrire, à savoir la nomination et plus particulièrement "l'enjeu de la nomination des langues". Cette expression doit d'emblée être placée dans le sillage de l'ouvrage collectif "lancé" et dirigé par Andrée Tabouret Keller, *Le nom des langues I, L'enjeu de la nomination des langues*.

Plus que d'apporter des réponses, j'aimerais soulever un certain nombre de questions relatives au nom des langues en illustrant mon propos par différents exemples dont la majeure partie sera tirée du terrain africain et plus spécifiquement malien. Si j'ai déjà décrit (Canut, 1997) brièvement les catégories linguistiques déterminant les différents termes utilisés pour nommer les langues au Mali, je voudrais maintenant engager une réflexion plus approfondie sur les motivations de la nomination, dans le prolongement de celle d'A. Tabouret-Keller : pourquoi donner des noms aux langues ? qui nomme ? pour qui ? à qui ? que fait-on quand on donne un nom (nom propre ou nom commun) à une langue ? et surtout : faut-il que les langues aient un nom ?, question qui renvoie à l'excellente étude de P. Sériot (1997).

Autant d'interrogations qui impliquent la mise en cause, au niveau épistémologique, de la délimitation linguistique proposée par les linguistes eux-mêmes. Se pose avant tout la question de la langue elle-même : qu'est-ce qu'une langue ? Y a-t-il de vraies et de fausses langues ? des sous-langues ? Une langue doit-elle être écrite, standardisée pour avoir droit au statut de langue ?

Notre objectif, qui s'inscrit dans les perspectives de A. Tabouret-Keller et de J-L. Amselle, sera de montrer que la nomination des langues, comme celle des communautés, résulte d'une construction sociale, d'une volonté

d'homogénéisation notamment pour deux catégories de "donneurs de noms" : les institutions (Église, État, Justice, etc.) et les linguistes, alors même qu'elle est pratiquée de manière totalement hétérogène et variante par les locuteurs en fonction des situations.

S'il existe chez tout sujet le désir de tracer des frontières, de se représenter l'autre pour mieux s'en dissocier, ces dernières sont loin d'être équivalentes pour tous. Au contraire, on repère, pour un même locuteur, une grande fluctuation discursive et surtout interdiscursive (en fonction de l'autre, l'interlocuteur) qui se rattache à des fluctuations intersubjectives. Comme dans toute situation langagière, c'est le positionnement de soi par rapport à l'autre qui est en jeu et se manifeste par différentes distanciations dans les discours¹ et une appropriation variante des discours de la *doxa*. Cette grande variation s'inscrit dans ce que Bakhtine appelle le *dialogisme* et que l'on entend aujourd'hui par *interdiscursivité*², c'est-à-dire les discours antérieurs, le "déjà-dit" ou le "dit avant", "ailleurs", qu'ils soient politiques, idéologiques, sociaux, etc., parmi lesquels s'opèrent parfois des choix, et qui sont consciemment ou inconsciemment réactualisés dans nos propres discours. Il s'agit bien souvent d'*habitus* sociaux et culturels. En fonction de l'ensemble de ces paramètres, on assiste à de multiples métaphores de la frontière, de la distance instaurée entre soi et l'autre, à des fins plus ou moins identitaires.

A travers diverses hypothèses quant à ce qui se joue dans la nomination, nous irons donc des discours les plus "homogénéisants" aux plus "hétérogénéisants". Seuls les discours sont à prendre en compte, puisque la nomination s'inscrit dans un processus de construction socio-discursive.

Nommer c'est faire exister, c'est construire

La première question que je voudrais soumettre à l'analyse est : qu'est-ce que donner un nom à une langue ?

Avant de spécifier les modalités de cette question (qui nomme, qu'est-ce que l'on nomme, pour qui l'on nomme, à quelle fin, etc.) il importe de savoir ce que l'on fait quand on donne un nom à une langue. Comme pour toute autre catégorie (Amselle l'évoque pour les groupes et la notion d'ethnie : "nommer c'est construire le groupe"³), donner un nom résulte d'un processus

¹ Voir les analyses d'I. Fénogio et de P. Gardy (1997).

² Construction du discours dans l'interaction langagière.

³ Amselle J-L., préface à *Logiques métisses*, Payot, 1999.

constructiviste : c'est faire exister une réalité qui ne l'était pas auparavant, c'est homogénéiser, clôturer un ensemble de réseaux ou d'éléments à l'origine en relation les uns aux autres de manière hétérogène. Ainsi, la délimitation entre le slovaque et le tchèque autrefois considérés comme une même langue (tchécoslovaque en Tchécoslovaquie) ou celle entre le serbe et le croate (serbo-croate dans l'ancienne Yougoslavie) participe de cette volonté de tracer des frontières (d'ailleurs souvent similaires aux frontières politiques pour les noms de langues servant de causes nationales, nous y reviendrons).

C'est donc le rapport à l'autre —ou à soi en fonction de l'autre— qui est en jeu sous des formes imaginaires, fantasmées, idéologisées, etc.

Nommer c'est en quelque sorte construire et immédiatement figer ce construit tout en voulant le donner comme un réel, comme un objet du monde : "A partir du moment où une langue a un nom, elle devient un objet homogène, non plus un ensemble dans un diasystème, mais objet de politique linguistique, d'éducation, enjeu de la constitution d'un État-Nation. Elle devient aussi, et surtout, objet de discours, qu'il est si facile de confondre avec un objet du monde" (Sériot, 1997 : 167).

Nommer c'est instituer socialement

A la question : *qui nomme ?*, la réponse la plus fréquente dans les sociétés occidentales est : l'institution sociale (État, Religion, ...), ou, par effet de *retour*, celui qui tente de contrer l'institution (association de défense des langues minoritaires, groupes revendiquant la promotion des langues régionales en France, etc.).

Une des formes d'homogénéisation les plus fortes est en effet celle de l'institution. Tabouret-Keller l'évoque dans son introduction (1997 : 7) : si Saussure donne une place institutionnelle majeure à la langue en tant que système linguistique arbitraire (institution pure), il ne la met pas au même niveau que les autres institutions sociales. Si cette singularisation est tout à fait discutable, d'après A. Tabouret-Keller, la nomination des langues est par contre un des déterminismes sociaux qui interviennent dans la construction et la manipulation des langues. Plus simplement, le nom, quel qu'il soit, attribue une place dans le réseau complexe des relations langagières. Lorsque les premiers colons ou administrateurs circonscrivent une langue ou un ensemble de langues et en inventent quasiment le nom - le *maya* pour les langues amérindiennes en Amérique centrale, le *manding* au Mali avec Delafosse -, ils procèdent à la fois

à un découpage dans le champ langagier (le mandingue n'est pas ...le peul, le songhay, etc.) et à une homogénéisation (le malinké, le khassonké, le jula, etc. appartiennent à la même langue) : ils instituent socialement. Il n'y a donc jamais d'arbitraire du nom des langues. Même chez les linguistes (le *bantu* est par exemple une construction), les découpages sont au service d'un principe d'homogénéisation fondateur de la notion de langue ("en elle-même et pour elle-même", Saussure).

L'institution sociale des langues au sens des "conventions sociales" d'emplois se distingue de celle qui régit les structures politiques et sociales d'un État (Tabouret-Keller, 1997 : 9). Dans ce deuxième cas, le but des politiques est généralement de créer une langue unifiée, figée, standardisée, (écrite), qui se donne comme "symbole et instrument de leur existence nationale" (Weinreich, 1968 : 648).

Le cas de la France est exemplaire : en inventant au XVI^{ème} puis au XVII^{ème} siècle une langue écrite, standard, soi-disant pour contrer le latin, les institutions politiques françaises ont réussi, sous prétexte d'unification nationale, à anéantir la quasi totalité des langues régionales, faisant passer le français pour *le langage maternel de tous les Français*⁴. Mieux, en érigeant une seule norme d'usages (le *bon usage*, calqué sur l'écrit et utilisé uniquement par une élite) pour la langue parlée, elles sont parvenues à faire croire aux Français que ce français décrit en termes de *pureté* était la langue *d'origine* de la population alors qu'elle n'était qu'un des parlers d'Île de France, certes celui de la Cour et de la capitale. Ce double processus⁵ d'homogénéisation, anéantissement du plurilinguisme puis dévalorisation systématique de la variation au profit de la norme littéraire de l'élite, renforce le modèle de *pureté* attribué conjointement à la Nation et à la langue.

Pour faire face au centralisme français, des noms de langues sont alors créés selon le même schéma "constructiviste" comme celui d'*occitan* (qui n'a pas plus de réalité langagière que le *français* à l'époque et que les locuteurs des langues d'oc ont du mal à s'approprier⁶).

Au Maghreb, le même phénomène se produit avec la revendication berbère. L'ensemble des "parlers" berbères ne forment pas une langue berbère et

⁴ Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539).

⁵ Que P. Achard explicite dans ce qu'il appelle le double fonctionnement *démique et ethnique*. (1994).

⁶ Voir l'analyse de la biographie de Delteil par Gardy (1997).

les difficultés actuelles pour sa standardisation et son homogénéisation le montrent.

Les noms, d'où qu'ils viennent dans le champ social, sont créés pour instituer, légitimer soit une volonté politique (langue nationale à imposer) soit une réalité linguistique occultée (les langues exclues du domaine public et non reconnues par les politiques).

Un des points intéressants concerne l'impact sur les populations de ces manipulations, au niveau des représentations d'une part et des pratiques langagières d'autre part. L'effet de *feed-back* des discours qui accompagnent ces décisions réside dans l'acceptation et parfois la soumission à de tels tours de force. Si des locuteurs (occitans, bretons, basques, etc.) résistent encore dans les discours, et de moins en moins dans les faits, il est étonnant de voir comment en quelques siècles le nom même de français a pu générer un si fort "enthousiasme", puisque la plupart des locuteurs ont abandonné leur langue première au profit de cette langue d'État⁷.

De multiples explications comme l'urbanisation, la scolarisation, les guerres, l'extension de l'administration et de l'économie libérale, etc., permettent de comprendre en partie ce phénomène : au niveau symbolique comme au niveau pratique tout a été fait pour assurer l'homogénéisation linguistique totale du pays. Le français devient progressivement une langue emblématique qui, hors des frontières politiques, sert de passeport pour des causes à défendre ("langue de la liberté, de l'égalité").

On assiste à une vision essentialiste des langues (une langue = une nation, une langue = une communauté voire une "ethnie") alors même que nous savons combien les identités sont en perpétuelle négociation et que les pratiques ne cessent de varier et d'évoluer. Au figement du linguistique répond le figement des communautés, et *vice versa*.

Nommer c'est dominer

On vient de le voir avec le cas de la France, mais on pourrait en citer de multiples autres, la langue est un instrument de pouvoir et la nomination est un enjeu politique déterminant dans la construction des États-Nations.

⁷ Ainsi le breton n'est plus du tout transmis aux jeunes générations (Le Berre, Le Dû, 1997).

Si la nomination est l'affaire des législateurs et des savants puisque ce nom doit faire autorité (A. Tabouret-Keller), l'imposition concerne non seulement un nom mais aussi l'appartenance à un groupe.

Les manipulations idéologiques sont à ce niveau légion. Est-ce qu'une langue écrite a elle seule le droit à un nom, un nom propre ? Les *dialectes* et les *patois* ne seraient-ils pas de vraies langues pour ne posséder qu'un nom commun globalisant ?

La connotation implicite dans les choix des termes en France est révélatrice de cette *hiérarchisation* perpétuelle faite entre les langues et inscrite dans la langue elle-même. Ainsi, dans de nombreuses langues, notamment les langues d'Afrique de l'Ouest, les termes correspondant à patois ou dialecte⁸ n'existent pas. Il en existe par contre en arabe. Ce qu'il faut entendre dans les noms de ces "sous langues" c'est qu'elles sont "sans grammaire", c'est-à-dire sans écriture. Toute langue possède une syntaxe, mais toutes ne sont pas instrumentalisées (normalisées et codifiées). Encore une fois, l'écriture devient, dans les discours, un phénomène constitutif de la langue alors qu'il ne résulte que d'une intervention humaine sur les langues, un constructivisme de plus. Certes essentielle l'écriture (puis la littérature) ne doit rien à la langue, on peut écrire dans toutes les langues (la littérature swahili est aujourd'hui très riche...).

La confusion entre syntaxe et grammaire écrite est vivement entretenue dans ce processus de dévalorisation de l'oral, de la variation et du mouvement.

Dans le champ de la dévalorisation des langues et du plurilinguisme au nom du nationalisme, on peut aller jusqu'à nier l'existence et donc le nom d'une langue. C'est le cas du kurde en Turquie qui est systématiquement évincé dans les textes législatifs turcs (Akin, 1997).

Si *nommer c'est dominer*, la situation de l'ancienne Yougoslavie est à cet égard exemplaire : le nationalisme est en prise directe avec la question des noms des langues. En dissociant une langue (serbo-croate) en trois langues (serbe, croate, bosniaque), les politiques illustrent en direct (il n'y a plus de métaphores ici) le processus d'homogénéisation. En tentant de trouver le maximum de différences entre les langues, ils renforcent leurs propres frontières politiques

⁸ Les discours de certains intellectuels africains sur leurs langues, qui ne "sont que des dialectes bons à faire la cuisine et à chanter", illustrent particulièrement l'effet de *feedback* étudié par Amselle : ces énoncés, ils ne peuvent les prononcer qu'en français car dans leurs langues, le mot "dialecte" serait intraduisible... La hiérarchie ne s'opère jamais, dans les langues du Mali par exemple, en termes de valeurs intrinsèques aux langues et aucun nom explicite n'existe.

afin de créer des "États-Nations ethniquement homogènes" (K. Djordjevic-Martinez, 1999 : 81). Ce qui fait dire à l'écrivain Vuk Draskovic (dans son ouvrage *Couteau*) que "le plus grand malheur pour les Serbes et les Croates est d'avoir une même langue" (cité par K. Djordjevic-Martinez, 1999 : 87). Dans cette situation, les locuteurs autrefois convaincus de parler la même langue avec des variations (comme partout ailleurs), se voient imposer des noms de langues qu'ils ne connaissent pas et qui ne servent ici que l'idéologie nationaliste. L'homogénéisation se renforce par une série d'intervention sur les langues : alors que les Serbes tentent de "serbiser" leur langue en évitant tout terme proche de la variété croate, en traduisant les œuvres littéraires croates, et en prônant l'alphabet cyrillique, les Bosniaques "arabisent" et "turkisent" leur langue... Les locuteurs, eux, se comprennent parfaitement.

Ces entreprises de "purification" des langues existent depuis longtemps et il serait erroné de les dissocier totalement de ce qui s'est par exemple passé en France au XVII^{ème} siècle ; elles montrent en tout cas à quel point la langue et son nom est un enjeu de pouvoir sans précédent dans l'espace public.

Sur la scène internationale, il serait aussi ambigu d'occulter l'enjeu de la nomination, l'exemple le plus frappant est celui de *francophonie*. Il nous est impossible d'entrer dans les détails du rôle éminemment politique que joue "le français sans frontière", ce français soi-disant commun à l'espace dit "francophone", en Afrique notamment. En homogénéisant - quoi que puissent en dire les "francophonistes" se targuant depuis peu de prôner la diversité - un espace dit linguistique, alors que tout sépare les différents pays de la *Francophonie* et la "langue" au premier chef, on impose un référent symbolique très fort qui fait du français une sorte d'emblème, de symbole international porteur de valeurs, etc. On fait porter à la langue des phénomènes historiques (Révolution française) et culturels (littérature, arts...). Au fond, ce que la francophonie permet de valoriser, au bout de la chaîne, ce n'est pas les pays en question mais le français-drapeau, les marchés économiques, l'implantation des entreprises françaises et les relations diplomatiques de la France⁹.

⁹ L'exemple de l'implantation de la "francophonie" au Mozambique est de ce point de vue exemplaire. La construction d'un gigantesque centre culturel franco-mozambicain à Maputo, capitale lusophone où le français est totalement marginal en dit long sur la volonté "francophone" de s'implanter dans la zone (entre l'Afrique de l'Est anglophone et l'Afrique du Sud en pleine expansion économique). Ces stratégies ne sont que les pâles copies du libéralisme américain dont l'implantation est bien plus rapide et durable en Afrique.

Nommer c'est catégoriser

J'en viens maintenant aux linguistes : sur quoi s'appuie leur choix de nomination ? Et avant tout, qu'est-ce qu'ils appellent une langue ? A partir de quand peut-on délimiter géographiquement une aire linguistique ? Le travail des linguistes a longtemps été implicitement d'assigner une place aux langues, et de les hiérarchiser.

La typologie des langues

La question de la typologie des langues mériterait un long développement. Les linguistes procèdent depuis longtemps à des catégorisations, des hiérarchisations et des typologies. Les premières furent, en linguistique comparative et historique au XIX^{ème} siècle, les typologies élaborées en termes génétiques de filiation. Les nominations "langue mère, langue fille, etc..." renvoyaient alors aux perspectives évolutionnistes de l'époque.

L'autre approche fut de différencier des langues en fonction de prétendus critères linguistiques différentiels : langues agglutinantes, langues flexionnelles, ou langues à tons (correspondance entre une famille de langue et un type linguistique). Le dernier type de classification est celui qui fonctionne par aires géographiques. Quoi qu'il en soit, dans chaque cas il s'agit bien de tracer des frontières, de délimiter, de comparer et de hiérarchiser et donc d'homogénéiser à partir de critères toujours très discutables, aujourd'hui encore.

Les dialectologues

Cette optique fut appliquée aux méthodes de la dialectologie qui ont révélé d'étonnants résultats. En voulant découper le territoire français par exemple selon les prononciations ou termes lexicaux (aires dialectales), les dialectologues se souciaient des dialectes, et donc apparemment de la variation. Si ce terme a été dissocié de son usage courant péjoratif (sous-langue), ce type d'analyse ne fit pas l'économie d'une vision extrêmement ambiguë en termes d'opposition hiérarchique centre/périphérie (voir J.-L. Léonard¹⁰). De plus, on peut remarquer dans l'objet même de ce travail la volonté d'homogénéisation toujours à l'œuvre qui vient ici faire écho au centralisme français en matière de

¹⁰ LÉONARD J.-L., 1997, "Diasystème et diglossie périphérique : le cas gallo-roman", Colloque *Y-a-t-il une exception sociolinguistique française ?*, Université de Brest, à paraître.

langue : circonscrire des aires linguistiques homogènes. La variation serait-elle au fond suspecte pour qu'il faille ainsi la décrire dans le moindre de ses replis ? pour qu'il faille la circonscrire et la réduire au maximum ?

La typologie des langues en sociolinguistique

On pourrait croire que la sociolinguistique est un des domaines les moins marqués par les catégorisations linguistiques du fait même de son objet, les pratiques langagières et la variation. On se trompe. Elle typologise autrement, à quelques exceptions près¹¹, non plus les langues mais les variétés de langues. Si la diversité est dans ce cadre acceptée, valorisée (au moins dans les discours, pas toujours dans les pratiques), elle reste sans cesse pensée, appréhendée à partir d'un socle originaire, d'un centre, d'un tout homogène. La variation, même chez Labov finalement, est dépendante d'un centre invariant, d'un système alors qu'elle devrait être pensée comme constitutive des langues conçues non pas comme des systèmes clos mais comme des ensembles de diasystèmes en inter-relation. J'ai fait à ce propos l'examen de la typologie des variétés et notamment l'usage de termes *dialecte* et *créole* par les sociolinguistiques (Canut, 2000).

Sortir du structuralisme

Si la sociolinguistique continue de penser uniquement en termes discontinus c'est, au fond, qu'elle n'est pas sortie du structuralisme. Que privilégier : un système de règles internes aux langues ou l'ensemble des relations et des variations langagières ? (Amselle 1997 : 54) La notion de système implique la comparaison (ressemblances/différences entre les langues) alors que c'est l'ensemble des réseaux de relations *entre* les pratiques langagières qui sont à même de nous faire comprendre la complexité langagière.

La notion de *langue* en linguistique renvoie à un phénomène d'homogénéisation. Chez Saussure, la langue n'est plus conçue comme une substance (nouveau essentiel au XX^{ème}) mais comme une structure "un tout interne de relations". Si la linguistique se libère du poids généalogique, elle demeure une science de l'homogène. La frontière posée par Saussure entre interne et externe, entre langue et parole - fameuse dichotomie - montre que la langue telle qu'elle est posée par les linguistes relève aussi d'une construction : "elle révèle en particulier que le problème de la définition d'*une* langue, la

¹¹ Les travaux de C. Juillard ou M. Dreyfus, par exemple, sortent de ce cadre

plupart du temps prise comme un pur donné, reste le grand impensé de la linguistique" (Sériot, 1997 : 168). En suivant d'autres auteurs¹², il apparaît que la notion de système clos est inadéquate à la réalité des usages fluctuants repérables en termes de "micro-systèmes" ou de "diasystèmes".

Il nous faut montrer maintenant que cette perspective épistémologique provient et s'inscrit dans un long travail de terrain prenant en compte les dires des locuteurs. En effet, ceux-ci ne conçoivent pas les mêmes frontières que les linguistes ou les législateurs : leurs frontières sont changeantes, floues, mouvantes... Ils font l'expérience permanente de la variation, à l'intérieur d'une même langue, et entre les langues. La différence entre deux langues se fonde avant tout, pour eux, sur un critère simple d'intercompréhension. A cela s'ajoute ensuite bien entendu les effets de *feed-back* des discours antérieurs, sociaux et politiques, réactualisés de manière fluctuante dans les interactions.

La polynomie des langues

"La polynomie est la règle plutôt qu'elle ne serait l'exception" (Tabouret-Keller, 1997 : 9)

A la fluctuation de la perception de frontières est liée la fluctuation de la nomination. Les locuteurs utilisent une grande variété de noms pour les réalités langagières qui les entourent :

- 1) le nom est fluctuant ;
- 2) la délimitation entre les langues est fluctuante ;
- 3) les identifications subjectives en matière de langues sont totalement fluctuantes.

Ce que les locuteurs perçoivent¹³ comme "la langue de l'autre" n'est jamais définitivement établi. Au Mali, et plus particulièrement en zone dite "mandingue-est" (région de Kita), les délimitations entre les langues, nommées bambara et malinké par les linguistes, varient. D'une part ces termes ne recouvrent que rarement ceux des locuteurs qui proposent des différenciations plus complexes (bamakokan, kitakan, sagabarikan, etc.) souvent fondées sur les distinctions géographiques, d'autre part, la généralisation "mandingue" s'exprime uniquement en fonction de la position symbolique occupée par le locuteur à un

¹² A. Berrendonner et *alii* (1983) ou C. Blanche Benveniste (1997)

¹³ Ces remarques proviennent d'enquêtes de terrain composées d'observations et d'entretiens sur les langues (Canut, 1996 puis 1998).

moment donné de son discours. Le tableau ci-dessous schématise quelques positionnements discursifs déterminants des noms de langues (de soi ou des autres). Nous les présentons graduellement en fonction de l'impact des discours antérieurs sur les langues.

Tableau récapitulatif des critères de distinction des locuteurs "malinké" (Mali) dans quelques exemples de nomination des langues ("zone mandingue") :

Critères de distinction	Nominations
1. lieux	Bamakokan ¹⁴ (langue de Bamako), sagabarikan (langue de Sagabari), kitakan (langue de Kita), bakokan (langue de derrière le fleuve)...
2. sujets parlants (qualifiants)	fakan (langue du père), kanba (grosse langue)...
3. sociaux (groupes d'appartenance)	wulamogokan (la langue des paysans), kokan (langue dans le dos = verlan) konokan (la langue des oiseaux ¹⁵)...
4. religieux	banbaracinni (langue de païens pour les Songhay)...
5. ethniques	bamanankan (bambara), maningakan (malinké)...
6. politiques	langue officielle, langue nationale... (en français)
7. idéologiques (feedback>colonisation)	dialectes (en français), manding (groupe manding)...
8. linguistiques	langue véhiculaire, vernaculaire, pidgin, créoles, ... (en français)

¹⁴ kan = "langue", ou "parler"....

¹⁵ Invention de langue type "javanais" chez les jeunes filles à Bamako.

Outre ces premiers critères grossièrement présentés, une multitude de fluctuations intersubjectives vient affiner le phénomène de construction de la nomination. Ainsi à Kita, un grand nombre de jeunes qualifient leur parler de "bamanankan" non pas en référence à "l'ethnie bambara" mais en lien avec leur désir d'appartenance (symbolique) à un autre lieu, la capitale, considérée comme "moderne". Par conséquent, la langue est pour eux porteuse de cette "modernité" et l'appropriation du nom, même face à l'enquêteur, leur permet de s'identifier à cet autre lieu, à cet autre qu'ils tendent à devenir. Par ailleurs, devant leurs parents ou grands-parents, leurs discours peuvent totalement changer (emploi de "kitakan, maningakan") car leur positionnement n'est plus le même. La frontière qu'ils tracent est à la fois géographique et symbolique. En même temps, ils déclarent que "le bamanankan et le maninkakan c'est pareil mais c'est pas la même chose". Ce discours récurrent dans les enquêtes montre, pour chaque lieu d'enquête, que les frontières sont mouvantes, que les délimitations ne sont pas posées de l'extérieur mais soumises à l'investissement subjectif de chacun. Le "raidissement" des frontières et de la différence apparaît plus nettement à partir de l'actualisation des discours sociaux, ethniques et politiques, encore que dans le cas des langues au Mali, aucune véritable politique de différenciation ne soit en place (le malinké comme le bambara sont des langues "nationales" face au français, langue officielle). Ceci explique l'extrême labilité des positionnements. Le discours généralisant sur le *manding* en tant qu'unité linguistique homogène est assez peu représenté à travers le terme "manding". Par contre, la référence historique et culturelle à une origine commune entre les malinké est assez présente.

Les négociations inter-subjectives dans le rapport aux langues

L'identification à une langue n'est pas une donnée définitive, close, immuable. Comme l'évoquait une locutrice peule : "Quand je suis à Paris, je suis Malienne, quand je suis à Bamako je suis Peule et quand je suis dans mon village, je suis Peule du Guimbala".

Ce qui détermine ces différents positionnements, c'est à la fois le lieu et l'interlocuteur. Les catégorisations s'opèrent en fonction de la relation à l'autre : vis-à-vis d'un Français, on se définit "nationalement" alors que dans son village, les catégories implicites communes à tous (malienne, peule) sont inopérantes. Au-delà de cet aspect pragmatique, s'ajoutent les désirs d'appartenance (géographiques, sociales, ethniques, politiques, etc.) qui entraînent des négociations permanentes dans la relation aux langues. Les frontières, dans cette

complexité relationnelle, ne se donnent pas de l'intérieur mais résultent de fluctuations intersubjectives.

Pour revenir au rôle des chercheurs, lorsque Calvet (1996) se demande si à propos du serbo-croate le linguiste doit considérer qu'il s'agit d'une langue ou de deux langues, il est évident que cette question est inopérante et encore très marquée par le structuralisme. Il pose la langue comme une donnée du réel en écartant la subjectivité comme élément constitutif du rapport au langagier. Puisque les noms et donc les délimitations ne sont que le produit de discours et de constructions, rien dans le réel ne peut constituer les limites d'une langue (Achard, 1994 : 68).

D'une part, il faut tenir compte des *discours* épilinguistiques des institutions (puristes, politiques, nationalistes ainsi que ceux des locuteurs qui inscrivent leurs propres discours dans ces optiques) afin d'explicitier le phénomène d'**homogénéisation** et de découpage légitimé : les *métaphores de la frontière* élaborées à différents degrés et renvoyant au mythe de l'unité et de l'origine. Dans ce cas, un nom renvoie toujours à une langue *en discours* (la partie pour le tout ou le tout pour la partie).

D'autre part, il est nécessaire de prendre en compte l'autre partie des discours des locuteurs, les moins imprégnés de la *doxa*, les plus subjectifs et les plus hétérogénéisants, afin de concevoir, comme pour tout autre espace culturel, que les pratiques langagières relèvent d'un large continuum, un réseau de pratiques langagières imbriquées les unes aux autres et qu'il ne convient pas de distinguer là des "langues" différentes. Ces discours appartiennent au pôle *hétérogénéisation* et adviennent, plus ou moins rapidement selon les cas, lors des entretiens (Canut 2000c). Ainsi, alors qu'au Mali les locuteurs notamment en zone rurale sont moins soumis à un appareil discursif métalinguistique, les discours de type hétérogénéisants sont plus fréquents, plus spontanés. A l'opposé, en France, où les discours sur la langue se multiplient depuis des siècles, un travail de subjectivation est nécessaire pour les locuteurs monolingues soumis à la pression centralisatrice et normative.

Nommer c'est s'inscrire entre les groupes

En fonction des interactions, on choisit donc souvent un nom, on se positionne socialement. Mais ce positionnement n'est jamais stable ni définitif. Il varie en fonction de deux paramètres : la relation entretenue par le locuteur avec son interlocuteur (groupe, âge, sexe, position politique, profession, imaginaire,

etc.) et avec les discours antérieurs (discours puriste, discours national, régional, pour la défense des langues minoritaires, etc.).

S'il y a bien toujours une volonté de s'inscrire dans un groupe à un moment donné, le positionnement est toujours fluctuant et varie car la constitution des groupes elle-même varie. Il est évident qu'en fonction du durcissement des discours sociaux (homogénéisation forte des communautés, discours "ethniques", imposition de frontières politiques, ou sociales, renforcement des identités, etc.) les positionnements sont de plus en plus dépendants de la multiplication des frontières et de leur légitimation. Face au nationalisme serbe, les Croates optent irrémédiablement pour un discours nationaliste.

Au-delà de cette pression discursive, un certain nombre de qualités imaginaires sont attribuées aux langues en fonction de l'autre, celui qui la parle. C'est dans la langue que se construit l'image de l'autre mais cette image n'est jamais fixe, immuable. La preuve en est apportée par les mélanges, des mixtes linguistiques, qui loin d'être des exceptions, sont en perpétuelle réinvention.

Quand les frontières tombent : les mixtes langagiers

Une réalité permanente en Afrique et qui vient contredire la dimension essentiellement homogène dans la caractérisation des langues, la volonté de tracer des frontières, c'est le mélange des langues. Phénomène très développé dans les sociétés d'Afrique de l'Ouest mais pas seulement, il vient démontrer que la notion de délimitation en matière de nom de langue n'est pas opérante. En effet, les mélanges, dans les discours, ne sont pas systématiquement dévalorisés et prennent dans les usages une dimension essentielle. Ils n'ont pas dans les populations de réels noms (sauf ceux que les sociolinguistes leur donnent et qu'ils réactualisent par effet de feed-back comme le *pidgin english* au Cameroun ou au Nigeria) mais une multitude d'appellations en fonction des situations.

Les mixtes linguistiques montrent à quel point le rapport des locuteurs aux langues est constitutivement hétérogène et variant. La variabilité au niveau des usages, des nominations et de la perception des métissages, le prouve.

Idéalement, il faudrait alors utiliser la notion de *langue* uniquement telle qu'elle est appréhendée par les locuteurs en fonction du critère d'intercompréhension hors de tout discours socio-politique. Cela éviterait aux linguistes de poser des catégories *ad hoc* dont la visée n'est autre que la

recherche d'une origine (Marcel d'Ans, 1997) et la création de communautés sociolinguistiques. En même temps s'appuyer sur le seul discours des locuteurs est une illusion dans laquelle on ne peut tomber : il reste alors la vigilance...

Conclusion

Mon travail sur les discours dits "épilinguistiques" (discours des locuteurs sur le langage, les langues, les pratiques langagières) m'a amenée à repérer que la grande fluctuation interdiscursive qui régit les paroles s'inscrit en fait dans une fluctuation intersubjective fondatrice du rapport du sujet au langage. Cette seconde fluctuation se caractérise par une tension perpétuelle entre homogénéisation et hétérogénéisation, entre des figures de l'homogène, de l'unité, de l'UN, donc de la frontière, et des figures de l'hétérogène, de la diversité, de la pluralité. Ces ambivalences incluent bien évidemment la nomination des langues qui sont autant de métaphores de ce jeu entre les deux pôles. La reconnaissance de l'autre en soi, de l'hétérogénéité comme constitutive du sujet amène les locuteurs à se défaire, dans les discours les plus subjectifs, de ce qui se donne dans la clôture, la fermeture, l'homogénéité, l'exhibition des frontières, la mesure de la différence, etc., et qui métaphorise au plus haut point la figure mythique de l'origine, d'une langue originaire, fixe, immuable, pure, etc.. La langue est *introuvable*, inappropriable parce que justement, à travers les usages, elle se donne à la fois dans la pluralité et le mouvement et à la fois dans le fantasme de sa clôture.

Pour le chercheur, l'essentiel est donc de rejeter toutes catégorisations extérieures à celles, fluctuantes, des locuteurs eux-mêmes pris dans le flot des autres discours. Rejeter donc tout constructivisme (langue, communauté, systèmes, ethnie...), rejeter toute structuration interne de la langue comme objet clos, car la langue n'existe que dans la configuration optimale d'un ensemble de réseaux en contact. Le "syncrétisme originaire" (Amselle, 1999) reste pour nous la seule hypothèse à défendre, en anthropologie comme en sciences du langage.

Références bibliographiques

ACHARD P., 1993, *Sociologie du langage*, Paris, PUF, Que sais-je ?.

ACHARD P., 1994, "Constitution des États-Nations et des langues", *Langues et identités, Cahiers de la francophonie*, n°2, HCF, pp.63-69.

AMSELLE J-L., 1999, *Logiques métisses*, Paris, Payot.

AUTHIER-REVUZ J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi : Boucles réflexives et non-coïncidence du dire*, 2 vol., Paris, Larousse.

BAKHTINE M., 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage* (1929), Paris, Minuit.

BERRENDONNER A. et alii, 1983, *Principes de grammaire polylectale*, Lyon, Presses Universitaires.

BLANCHE-BENVENISTE C., 1997, "La notion de variation syntaxique dans la langue parlée", in Gadet F., *Langue française, La variation en syntaxe*, 115, pp.19-29.

BLANCHE-BENVENISTE C., 1990, "Grammaire première et grammaire seconde : l'emploi de EN", *Recherche Sur le Français Parlé*, n°10, Aix-en-Provence, pp.51-73.

BRANCA-ROSOFF S., 1996, "Les imaginaires de la langues", in BOYER H. (éd.), *Sociolinguistique Territoire et objets*, Paris, Delachaux et Niestlé, pp. 79-114.

BRONCKART J-P., PERRENOUD P. et SCHOENI G., 1988, *La langue française est-elle gouvernable ? Normes et activités langagières*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé.

CALVET L-J., 1996, "Une ou deux langues ? Ou le rôle des représentations dans l'évaluation des situations linguistiques", *Études Créoles*, Vol.XIX, n°2, pp.69-82.

CANUT C., 2000, "Créoles et dialectes, la typologie des variétés face aux dire des locuteurs", communication au colloque du LACIS, juin 2000, *Traverses* n°2, Presses Universitaires de Montpellier, à paraître.

CANUT C., 2000b, "Perceptions of languages in the Mandingo region of Mali", in D. R. Preston (éd.), *Handbook of Perceptual Dialectology II*, John Benjamins, Amsterdam, à paraître.

CANUT C., 2000c, "Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : la mise en discours "épilinguistique" ", *Langage et Société*, à paraître, septembre 2000.

DJORDJEVIC-MARTINEZ K., 1999, *Politiques linguistiques dans "l'espace yougoslave", la linguistique dans l'ombre de la politique*. Mémoire de DEA de Sciences du langage, Université de Montpellier III.

FENOGIO I., 1997, "Parler une langue, dire son nom", in TABOURET-KELLER A.(éd.) *Le nom des langues I, Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 95.

GARDY P., 1997, "Nommer l'occitan ? A propos d'un récit mythique de nomination", in TABOURET-KELLER A. (éd.) *Le nom des langues I, Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 95.

LE BERRE, LE DU, 1997, "Ce que nomme "breton" ", in TABOURET-KELLER A.(éd.) *Le nom des langues I, Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 95, pp. 99-116.

LEONARD, J-L., 1997, "Diasystème et diglossie périphérique : Le cas gallo-roman", Colloque *Y-a-t-il une exception sociolinguistique française?*, Université de Brest.

LE PAGE R., TABOURET-KELLER A., 1985, *Acts of identity, Creole-based approaches to language and ethnicity*, Cambridge University Press.

MANESSY G., WALD P., 1979, *Plurilinguisme : normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan.

MANESSY G., WALD P., 1984, *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan.

MAURER B., 1997, "De quoi parle-t-on quand on parle de représentations sociolinguistiques", in CANUT (dir.) *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, L'Harmattan, INALCO, Coll. "Bibliothèque des Études Africaines", pp.27-38.

MARCEL D'ANS, A., 1997, "Les anciens Maya ne parlaient pas le maya! Considérations sur la nomination des langues indiennes en Hispano-Amérique", in TABOURET-KELLER A.(éd.) *Le nom des langues I, Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 95, p.191-224.

MESCHONNIC H., 1997, *De la langue française*, Paris, Hachette.

PRIEUR J-M., 1993, "Le sujet entre manière de langue et manières de langage", in *Langage et Praxis*, Éd. Praxiling, Montpellier, pp.310-313.

PRIEUR J-M., 1996, *Le vent traversier, Langage et subjectivité*, Presses Universitaires de Montpellier, Série Langages et cultures.

SERIOT P., 1997, "Faut-il que les langues aient un nom ?", in TABOURET-KELLER A. (éd.) (1997), *Le nom des langues I, Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 95, pp.167-190.

TABOURET-KELLER A., 1988/1997, "Contacts de langues : deux modèles du XIXème siècle et leurs rejetons aujourd'hui", La maison du langage, Presses Universitaires de Montpellier, *Langages et Cultures*, pp.97-114.

TABOURET-KELLER A., 1989, "A l'inverse de la clarté, l'obscurité des langages hybrides", Le concept de clarté dans les langues et particulièrement en français, *Revue de l'Institut de Sociologie* (Université Libre de Bruxelles), n°1-2, pp.19-29.

TABOURET-KELLER A., 1997, *Le nom des langues I, Les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-La-Neuve, Peeters, BCILL 95.

WALD P., 1990, "Catégories de locuteur et catégories de langue", *Langage et société*, n°52, MSH, Paris, pp. 5-22.

WALD P., 1994, "L'appropriation du français en Afrique noire : une dynamique discursive", *Langue française*, n°104, Paris, Larousse, pp. 115-124.

WALD P., 1997, "Choix de code", in MOREAU Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Bruxelles, P. Mardaga.

WEINREICH, U., 1968, "Unilingualisme et multilingualisme", in MARTINET A. *Le langage*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard.